



## AMBASSADE DE FRANCE AU MAROC

SERVICE DE COOPERATION  
ET D'ACTION CULTURELLE

*Enseignement supérieur et recherche  
scientifique*

### Conditions d'octroi des bourses du gouvernement français Programme d'excellence à compter de l'année 2018

L'Ambassade de France au Maroc a décidé de créer, avec le ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, un **programme d'excellence** pour permettre à un plus grand nombre d'admis aux grandes écoles françaises de bénéficier d'une **bourse dite de « couverture sociale »**.

En 2018, l'Ambassade de France attribuera donc à 300 élèves des classes préparatoires marocaines une bourse de couverture sociale, leur ainsi permettant d'obtenir **le statut de boursier du gouvernement français** pour leur scolarité dans une grande école française (3 ans).

Sont éligibles à ce programme les élèves de **nationalité marocaine** ayant effectué leur scolarité dans une **CPGE publique au Maroc**, et admis dans un établissement français par l'un des concours suivants : Concours Polytechnique-ENS ; Concours Centrale-Supelec ; Concours Mines-Pont et Concours Communs Polytechniques ; Concours BCE et concours ECRICOME.

La répartition de ces 300 bourses se fera en fonction du rang de classement des élèves dans les différents concours, à la discrétion de la commission mixte.

Les conditions d'octroi des bourses de couverture sociale, délivrées par l'Ambassade de France, présentées dans ce document sont applicables à compter de l'année 2018, et resteront en vigueur jusqu'à modification d'une ou plusieurs des conditions énoncées.

P.O  
Pour le Conseiller de Coopération  
& d'Action Culturelle  
Dr. Christophe de BEAUVAIS  
Attaché de Coopération Universitaire  
et Scientifique

Christophe de BEAUVAIS  
Attaché de coopération scientifique et universitaire  
SCAC - Ambassade de France au Maroc